

JOURNÉE DE DROIT ADMINISTRATIF 2019

La gestion et l'usage des biens de l'État à l'aune des droits fondamentaux

mardi 12 février 2019

Salle Ro80 – Uni Mail



Objectifs

La gestion et le régime de l'usage des biens de l'État ont surtout retenu l'attention de la doctrine à propos du domaine public, en particulier sous l'angle de l'exercice des libertés idéales. Mais, comme le montre la jurisprudence récente, la problématique de l'applicabilité des droits fondamentaux concerne de plus en plus le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Parmi les droits fondamentaux pertinents, la liberté économique a pris une importance accrue, notamment dans sa dimension d'égalité de traitement entre concurrents. L'octroi de droits d'usage sur tous les biens de l'État n'échappe pas à l'exigence croissante de mise en concurrence.

Le moment est donc bien choisi pour approfondir la réflexion sur le champ d'application et la portée des droits fondamentaux en matière de gestion et d'usage des biens de l'État, en inscrivant cette problématique dans la théorie générale des biens de l'État et en incorporant à la démarche une dimension comparatiste.

Public

La Journée s'adresse aux avocats, magistrats, membres des autorités, fonctionnaires, acteurs économiques ou associatifs concernés par la gestion et l'usage des biens de l'État.

Programme

Mardi 12 février 2019 | Uni Mail | Salle R080

- 8h30 **Accueil des participants**
- 8h45 **Ouverture du colloque**
- 9h00 **Fondements et typologie des biens de l'État**
Pierre MOOR, professeur honoraire de l'Université de Lausanne
- 9h45 **L'exercice des droits fondamentaux sur le domaine public**
Roswitha PETRY, docteure en droit, juge au Tribunal administratif fédéral
- 10h30 *Pause*
- 10h45 **Le régime des biens de l'État et les droits fondamentaux en France**
Jacqueline MORAND-DEVILLER, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 11h30 **Le régime des biens de l'État et les droits fondamentaux en Belgique**
David RENDERS, professeur à l'Université catholique de Louvain
Benoit GORS, maître de conférences invité à l'Université catholique de Louvain
- 12h30 *Déjeuner*
- 14h00 **Usage ordinaire et extraordinaire du patrimoine administratif**
Valérie DÉFAGO-GAUDIN, professeure à l'Université de Neuchâtel
- 14h45 *Pause*
- 15h00 **Patrimoine financier et droits fondamentaux**
Thierry TANQUEREL, professeur à l'Université de Genève
- 15h45 **Octroi de l'usage des biens de l'État et marchés publics**
François BELLANGER, professeur à l'Université de Genève, avocat
- 16h30 **Clôture du colloque**

Renseignements pratiques

Renseignements | Inscription avant le 25 janvier 2019

- En ligne sur www.unige.ch/droit/jda/inscription.html
- Au moyen du bulletin annexé à renvoyer par courrier ou courriel
Université de Genève – Faculté de droit
Département de droit public
1211 Genève 4
Tél: +41 (0) 22 379 85 23 | jda@unige.ch

Organisation

Professeurs François BELLANGER et Thierry TANQUEREL, Département de droit public de l'Université de Genève

Avec le soutien du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)

Finance d'inscription

- Tarif normal
CHF 320.- avec le repas | CHF 280.- sans le repas
- Tarif assistant-e universitaire et étudiant-e
CHF 220.- avec le repas | CHF 180.- sans le repas

La finance d'inscription comprend également l'ouvrage réunissant les actes du colloque.

Lieu

Université de Genève – Uni Mail
Bd du Pont-d'Arve 40 – 1205 Genève
Auditoire R080
Tram n° 15 (direction Palettes, arrêt Uni Mail)

www.unige.ch/droit/jda.html

**Affranchir
SVP**

Université de Genève
Faculté de droit
Département de droit public
1211 Genève 4